

46/2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID : 018-211802657-20231212-46_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice 14

présents 10

votants 11

L'an Deux Mil Vingt Trois, le douze Décembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.12.2023
Affichée le : 05.12.2023

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR UNE OPERATION DE TRAVAUX – TRANCHE 1

La Collectivité de Torteron envisage de réaliser des travaux d'enfouissement de ces réseaux y compris les réseaux de télécommunication sur la « Rue du Commerce ».

La Collectivité est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) qui propose une mission de maîtrise d'ouvrage temporaire pour ce type de travaux ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le recours à la mission de maîtrise d'ouvrage proposé par le SDE18 pour le réseau de télécommunication
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SDE18

Fait à TORTERON, le 12 Décembre 2023

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/12/2023

Au registre sont les signatures

47/2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID : 018-211802657-20231212-47_2023-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
en exercice 14
présents 10
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Trois, le douze Décembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.12.2023
Affichée le : 05.12.2023

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SDE18 – ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE
COMMUNICATION – TRANCHE 1**

Considérant le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18 relatif aux travaux
d'enfouissement du réseau de communication « Rue du Commerce » d'un montant total de
17 103,60 € TTC,

Considérant que l'Opérateur Orange prend en charge 191m sur la tranchée principale représentant
2 750,40 € TTC, le reste à charge pour la commune s'élève donc à 14 353,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour ces travaux d'enfouissement du réseau de
communication « Rue du Commerce » et le plan de financement dressé par le SDE 18 d'un
montant à charge de 14 353,20 € TTC ;
- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le plan de financement.

Fait à TORTERON, le 12 Décembre 2023

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES



Le Maire
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/12/2023

Au registre sont les signatures



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 10
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Trois, le douze Décembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.12.2023
Affichée le : 05.12.2023

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SDE18 – RESTITUTION ECLAIRAGE PUBLIC –
TRANCHE 1**

Considérant le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18 relatif à des travaux de restitution de l'éclairage public « Rue du Commerce » d'un montant total de 55 023,74 € HT,

Considérant que la participation financière de la commune est calculée sur la base de 50 % du montant total HT et s'élève donc à 27 511,87 € HT,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour ces travaux de restitution de l'éclairage public et le plan de financement dressé par le SDE 18 d'un montant à charge de 27 511,87 € HT ;
- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le plan de financement.

Fait à TORTERON, le 12 Décembre 2023

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/12/2023

Au registre sont les signatures



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 10
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Trois, le douze Décembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.12.2023
Affichée le : 05.12.2023

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SDE18 – DISSIMULATION DES RESEAUX
ELECTRIQUES – TRANCHE 1**

Considérant le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18 relatif à des travaux de dissimulation des réseaux électriques « Rue du Commerce » d'un montant total de 157 485,15 € HT,

Considérant que le SDE 18 propose une participation exceptionnelle de 50 000,00 € HT et que la prise en charge est calculée sur la base de 60 % du montant HT, la participation financière de la commune est calculée sur la base de 40 % du montant total HT et s'élève donc à 42 994,06 € HT,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour ces travaux de dissimulation de l'éclairage public et le plan de financement dressé par le SDE 18 d'un montant à charge de 42 994,06 € HT ;
- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le plan de financement.

Fait à TORTERON, le 12 Décembre 2023

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/12/2023

Au registre sont les signatures

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
en exercice 14
présents 10
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Trois, le douze Décembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.12.2023
Affichée le : 05.12.2023

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE
POUR UNE OPERATION DE TRAVAUX – TRANCHE 2**

La Collectivité de Torteron envisage de réaliser des travaux d'enfouissement de ces réseaux y compris les réseaux de télécommunication sur « la Grande Rue » et « l'Impasse René Godichet ».

La Collectivité est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) qui propose une mission de maîtrise d'ouvrage temporaire pour ce type de travaux ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le recours à la mission de maîtrise d'ouvrage proposé par le SDE18 pour le réseau de télécommunication
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SDE18

Fait à TORTERON, le 12 Décembre 2023

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES



Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/12/2023

Au registre sont les signatures

51/2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID : 018-211802657-20231212-51_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice 14

présents 10

votants 11

L'an Deux Mil Vingt Trois, le douze Décembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.12.2023
Affichée le : 05.12.2023

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SDE18 – ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE COMMUNICATION – TRANCHE 2

Considérant le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18 relatif aux travaux d'enfouissement du réseau de communication « Grande Rue » et « Impasse René Godichet » d'un montant total de 17 672,04 € TTC,

Considérant que l'Opérateur Orange prend en charge 77m sur la tranchée principale représentant 1 108,80 € TTC, le reste à charge pour la commune s'élève donc à 16 563,24 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour ces travaux d'enfouissement du réseau de communication « Grande Rue » et « Impasse René Godichet » et le plan de financement dressé par le SDE 18 d'un montant à charge de 16 563,24 € TTC ;
- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le plan de financement.

Fait à TORTERON, le 12 Décembre 2023

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT

Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/12/2023

Au registre sont les signatures

52/2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID : 018-211802657-20231212-52_2023-DE



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice 14

présents 10

votants 11

L'an Deux Mil Vingt Trois, le douze Décembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.12.2023
Affichée le : 05.12.2023

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SDE18 – RESTITUTION ECLAIRAGE PUBLIC –
TRANCHE 2**

Considérant le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18 relatif à des travaux de restitution de l'éclairage public « Grande Rue » et « Impasse René Godichet » d'un montant total de 46 633,98 € HT,

Considérant que la participation financière de la commune est calculée sur la base de 50 % du montant total HT et s'élève donc à 23 316,99 € HT,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour ces travaux de restitution de l'éclairage public et le plan de financement dressé par le SDE 18 d'un montant à charge de 23 316,99 € HT ;
- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le plan de financement.

Fait à TORTERON, le 12 Décembre 2023

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT

Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/12/2023

Au registre sont les signatures



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 10
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Trois, le douze Décembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.12.2023
Affichée le : 05.12.2023

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SDE18 – DISSIMULATION DES RESEAUX
ELECTRIQUES – TRANCHE 2**

Considérant le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18 relatif à des travaux de dissimulation des réseaux électriques « Grande Rue » et « Impasse René Godichet » d'un montant total de 126 016,43 € HT,

Considérant que le SDE 18 propose une participation exceptionnelle de 50 000,00 € HT et que la prise en charge est calculée sur la base de 60 % du montant HT, la participation financière de la commune est calculée sur la base de 40 % du montant total HT et s'élève donc à 30 406,57 € HT,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour ces travaux de dissimulation de l'éclairage public et le plan de financement dressé par le SDE 18 d'un montant à charge de 30 406,57 € HT ;
- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le plan de financement.

Fait à TORTERON, le 12 Décembre 2023

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/12/2023

Au registre sont les signatures



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
en exercice 14
présents 10
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Trois, le douze Décembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.12.2023
Affichée le : 05.12.2023

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : VALIDATION DU TRACE DU CANAL DE BERRY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après plusieurs rencontres avec le Syndicat du Canal de Berry, il a été proposé un tracé pour le Canal de Berry à Vélo,

Afin que le Conseil Municipal puisse acter sur un choix définitif du tracé, Monsieur le Maire fait circuler aux membres du conseil le document transmis par le Syndicat du Canal de Berry proposant le tracé final.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- VALIDE le tracé final proposé par le Syndicat du Canal de Berry lors de la réunion du 11 Décembre 2023.

Fait à TORTERON, le 12 Décembre 2023

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT

Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/12/2023

Au registre sont les signatures



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice	14
présents	10
votants	11

L'an Deux Mil Vingt Trois, le douze Décembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.12.2023
Affichée le : 05.12.2023

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : CONVENTION « PROJET ECOLE PARTAGEE, ELEVES MOTIVES »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école s'est lancée dans le projet pédagogique intitulée « Ecole partagée, élèves motivés » proposé par l'Académie ; le projet ayant obtenu un avis favorable de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par Monsieur le Recteur,

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux de la convention de financement rédigée par l'Académie dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

Monsieur le Maire rappelle que le budget de ce projet s'élevant à 34 561,00 € TTC est subventionné à 100 % par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce projet.

Fait à TORTERON, le 12 Décembre 2023

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT

Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/12/2023

Au registre sont les signatures



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice	14
présents	10
votants	11

L'an Deux Mil Vingt Trois, le douze Décembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.12.2023
Affichée le : 05.12.2023

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante, en application des dispositions des articles L-1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pris en application de la Loi n° 93-122 du 29 Janvier 1993, modifiée relative à la prévention et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, le rapport sur les différents modes de gestion du service public d'assainissement.

Le Conseil Municipal, au vu du rapport présentant les différents modes d'exploitation envisageables pour le service d'assainissement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- RETENIR la délégation de service public comme principe de délégation pour le service de l'assainissement,
- AUTORISER le Maire à lancer la procédure définie par les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à TORTERON, le 12 Décembre 2023

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/12/2023

Au registre sont les signatures

57/2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 14/12/2023

ID : 018-211802657-20231212-57_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice 14

présents 10

votants 11

L'an Deux Mil Vingt Trois, le douze Décembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.12.2023
Affichée le : 05.12.2023

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GEOFFROID

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - ANNEE 2023

La Commune verse chaque année une participation au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le logement (FSL). Ce fonds regroupe les aides au logement, à l'énergie et à l'eau pour les personnes défavorisées.

La commune a versé une participation de 600 € pour ce financement en 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE, à l'unanimité, de reconduire cette participation au financement du F.S.L pour l'année 2023 pour un montant de 600 €.

Fait à TORTERON, le 12 Décembre 2023

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT

Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/12/2023

Au registre sont les signatures

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 10
votants 11

L'an Deux Mil Vingt Trois, le douze Décembre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05.12.2023
Affichée le : 05.12.2023

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT
RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – PLANCHARD et POINTE-GOFFROID

EXCUSEES : Mmes BOULLOY et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : ADOPTION RPOS 2022 – S.M.A.E.P. NERONDES

Monsieur le Maire donne lecture de la synthèse réalisée par la S.M.A.E.P. de la Région de Nérondes relative au Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2022.

Les communes adhérentes au syndicat sont invitées à se prononcer sur ce document.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022 du S.M.A.E.P. de la région de Nérondes.

Fait à TORTERON, le 12 Décembre 2023

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES



Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 14/12/2023

Au registre sont les signatures